PROCES VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 26 JUIN 2020

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

<u>Présents</u>: Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Coralie LUTAUD, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Carine GRANGE.

Absents Excusés:

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Vote du budget 2020,
- Vote des taux d'imposition 2020,
- Appel d'offre voirie : parking des Vignobles,
- Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs.
- Décisions liées à la crise sanitaire du COVID-19,
- Divers.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Guy LONGEPIERRE.

Le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Création d'une servitude de passage,
- Ouverture de la plage et règlement intérieur,
- Dérogations dominicales.

Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Délibérations:

Transfert des excédents d'assainissement - Vote du budget 2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'approuver le transfert à Mâconnais Beaujolais Agglomération de l'excédent d'investissement pour un montant de 875 911,53 €,
- 2) de dire que les crédits sont inscrits au budget au compte 1068.

Le conseil municipal vote, avec 1 ABSTENTION (Annick GUYON) les propositions budgétaires 2020 suivantes :

• <u>Section de fonctionnement</u> :

Dépenses	4 988 057,00€
Recettes	4 988 057,00€

• <u>Section d'investissement</u> :

Dépenses	3 830 108,00€
Recettes	3 830 108,00€

Monsieur Alain HOUDINET s'est abstenu en ce qui concerne le vote des subventions allouées aux associations.

Vote des taux d'imposition 2020

Le maire propose au conseil municipal de maintenir au niveau de 2019 les taux des différentes taxes :

Foncier bâti : 17,26 % Foncier non bâti : 50,62 %

Après en avoir débattu le conseil municipal décide, avec 2 ABSTENTIONS (Anthony MARASCO et Alain HOUDINET) d'appliquer les taux d'impositions proposés ci-dessus pour 2020.

Appel d'offres - Marché de voirie 2020

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à recourir à l'appel d'offres dans le cadre de ce projet et à signer tous les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Commission communale des Impôts directs

Le conseil municipal dresse la liste des membres proposés au Directeur des Services Fiscaux.

Abattement relatif à la TLPE 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 5 ABSTENTIONS (Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Christian JOLIVET, Alain HOUDINET et Rémi BESSON) d'appliquer un abattement de 25% sur les tarifs de TLPE 2020.

Servitude de passage

Après débat au sein de l'assemblée, le conseil municipal avec 1 vote CONTRE (Anthony MARASCO) et 7 ABSTENTIONS (Michel BERTHET, Catherine PATUEL, Patrice DUPONT, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Rémi BESSON, Carine GRANGE) approuve la création d'une servitude de passage sur la parcelle AD 23 et confirme qu'une nouvelle division de la parcelle AD 272 ne pourrait bénéficier de la servitude de passage et aurait l'obligation de sortir directement sur la Rue de l'Église, dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur.

Ouverture au public du plan d'eau

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'autoriser l'ouverture de la plage du 27 juin 2020 au 30 août 2020, avec un accès gratuit et une baignade surveillée,
- adopte le règlement intérieur qui sera intégré à l'arrêté d'ouverture du plan d'eau et affiché.

Avis sur la modification de la liste des dérogations au repos dominical

Le conseil municipal avec 5 ABSTENTIONS (Valérie BOUILLOUX, Catherine PATUEL, Claire DE CROMBRUGGHE, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO) et 1 CONTRE (Crystelle CHANAUD) donne tous pouvoirs au Maire pour signer les arrêtés de dérogations dominicales.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire, Roger THEVENOT